

LA III^e CONFERENCE PANORTHODOXE PRECONCILIAIRE

(Chambésy - Genève, 28 octobre — 6 novembre 1986)

Par
GEORGES N. LEMOPOULOS, Genève

Marche préconciliaire.

Même si les circonstances historiques l'ont empêchée de se réunir en un concile analogue à ceux des huit premiers siècles de son histoire, l'Eglise orthodoxe a gardé à travers les siècles l'unité de sa foi et de sa vie liturgique. Cela parce qu'elle a toujours été consciente du fait que les Eglises locales ne pouvaient ni ne devaient résoudre unilatéralement les problèmes fondamentaux qui se posaient à l'ensemble de l'Eglise; parce qu'elle n'a jamais perdu de vue que ces questions devaient absolument trouver une réponse en communion et en conciliarité et que cette conciliarité pourrait s'exprimer aussi en dehors des conciles, la vérité étant toujours à la portée de l'Eglise, communauté spirituelle, fidèle à la tradition et ouverte à la volonté de Dieu. De même, parce qu'elle n'a pas cessé de considérer le concile comme événement extraordinaire dans l'histoire de l'Eglise et de ce fait la conciliarité inséparable de la conscience d'une vie commune, engagée dans un processus de réflexion communautaire, de prière, de recherche de solutions communes aux problèmes urgents de chaque époque. En effet, d'important n'est pas le concile: l'important c'est l'Eglise. Que le concile ait lieu ou pas, c'est l'affaire de Dieu. L'essentiel c'est que nous soyons dans cet effort constant de renouveau intérieur et de confession plénière du Christ, de son mystère, de la vie de Dieu dans notre existence¹.

De nos jours, où un nombre considérable de questions ecclésiastiques et ecclésiastiques attendent leur solution², la nécessité de se réunir en

1. Boris Bobrinskoy, Le renouveau de l'Eglise dans la perspective du prochain Concile pan-orthodoxe, in: *Lumen Gentium* No 41, 1978, pp. 1-2.

2. Parmi la multitude de témoignages et constatations à ce sujet, nous citerons trois seulement. Il y a plusieurs années, le prof. H. Alivisatos — même s'il faisait remarquer qu'il ne s'agit pas là d'un sujet pour le Concile — écrivait: «S'il exi-

concile est vivement ressentie par toutes les Eglises orthodoxes locales. D'où l'intense travail préconciliaire de ces dernières décennies, cette expérience de la communion, sous la présence privilégiée de l'Esprit, cet apprentissage long, difficile, parfois épineux et plein d'imprévu, mais en même temps béni, fructueux et constructif. Car, «quelle que soit la date à laquelle pourrait se réaliser le concile — c'est le secret de Dieu—, rien de sa préparation ne sera perdu et tout le travail préconciliaire sera d'une façon ou d'une autre assimilé, reçu un beau jour par l'Eglise»³.

C'est dans le cadre de cette longue marche préconciliaire que deux réunions panorthodoxes se sont tenues cette année. D'abord, en février, la Commission interorthodoxe préparatoire⁴, et, ensuite, la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, dont cette étude tâchera de donner un bilan.

Convocation de la Conférence.

Convoquée par Sa Sainteté le patriarche oecuménique Dimitrios Ier, après accord de tous les Primats des Eglises orthodoxes locales, la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire s'est réunie du 28 octobre au 6 novembre au Centre orthodoxe de Chambésy. Toutes les Eglise locales, autocéphales et autonomes, y ont participé en envoyant, pour la plupart, des délégations de quatre membres accompagnés de théologiens en fonction de conseillers⁵.

ste aujourd'hui une question dogmatique dans notre Eglise, il ne peut s'agir que de la détermination de notre position en face des Eglises hétérodoxes qui sont apparues après le schisme du IXe siècle», in: *Orthodoxos Skepsis* 1 (1958), pp. 163-165 et 180-182. Plus récemment, l'Archim. Justin Popovitch, même s'il s'opposait formellement à l'idée du grand Concile, reconnaissait ouvertement: «Il n'y a pas de doute, le problème de la diaspora orthodoxe constitue pour l'Eglise une question exceptionnellement importante (...) il serait nécessaire pour l'affronter de convoquer un concile proprement oecuménique», in: *Le Messager orthodoxe* 1977, No 76, p. 14. Enfin le Père Ion Bria disait: «On doit s'attendre à une confrontation aiguë entre le droit canonique et l'ecclesiologie, entre la pneumatologie et le structuralisme», in: *Revue théologique de Louvain* 8 (1977), 1, p. 54.

3. Alexandre Schmemmann, *Orthodoxie et Modernité — Pour une réassimilation de la tradition*, in: *SOP*, mars 1977, No 16, p. 13.

4. La Commission interorthodoxe préparatoire au saint et grand Concile, réunie à Chambésy du 15 au 23 février 1986, in: *Episkepsis* No 351 — 35.2.1986, pp. 1-21.

5. La IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire (Chambésy, 28 octobre — 6 novembre 1986), in: *Episkepsis* No 366 — 6.11.1986, pp. 1-23.

Présidée par S.E. le métropolite Chrysostome de Myra, chef de la délégation du Patriarcat oecuménique, cette Conférence a étudié et a élaboré les quatre thèmes qui avaient été inscrits à son ordre du jour par la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire (1982) et sur lesquels le consensus panorthodoxe s'était déjà exprimé par les quatre projets de textes rédigés par la Commission interorthodoxe préparatoire⁶. Ces thèmes étaient les suivants: (a) Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne. (b) Relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien. (c) Orthodoxie et mouvement oecuménique. (d) Contribution des Eglises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté de fraternité et d'amour entre les peuples et à la suppression des discriminations raciales. En outre, la Conférence a ratifié un «Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires» et a fixé l'agenda de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Une première évaluation.

Les deux Conférences panorthodoxes préconciliaires précédentes ont trouvé —selon la majorité des commentateurs— l'expression de leur réussite dans le fait qu'elles ont eu lieu, qu'elles sont parvenues à surmonter certaines divergences de vue et même certaines oppositions, qu'elles ont donné comme meilleure preuve l'unanimité de leurs décisions⁷. La présente Conférence à franchi, à notre avis, encore un pas vers l'avant et a entamé un effort plus systématique en recherchant des résultats encore plus encourageants et réconfortants. Elle s'est notamment fixée la tâche de jeter un regard rétrospectif et récolter, si possible, certains fruits d'un travail souvent ardu effectué par le passé; d'évaluer quelques aspects de la tradition orthodoxe afin de donner au monde contemporain, dans l'unanimité et la concorde, un témoignage crédible et le plus efficace possible; de mettre à profit l'enseignement ecclésiologique orthodoxe pour confirmer la conscience propre de l'Eglise orthodoxe et évaluer de manière responsable et constructive ses relations avec les autres Eglises et Confessions chrétiennes; de tenter une démarche positive et dynamique dans le but de répondre, dans la lumière de l'Esprit, aux problèmes qui affligent l'homme, image de Dieu; de

6. Les quatre textes rédigés par la Commission interorthodoxe préparatoire (Chambésy, 15-23 février 1986), in: *Episkepsis* No 454 — 1.04.1986, pp. 1-17.

7. cf. Franz Bouwen, Première Conférence panorthodoxe préconciliaire, Chambésy-Genève, 21-28 novembre 1976, in: *Proche Orient Chrétien* 27 (1977), p. 124.

prendre des décisions courageuses concernant les prochaines étapes du travail préconciliaire afin de donner un gage d'espérance pour le futur.

Si tels étaient les buts qu'elle s'était assignés, on peut dire sans hésitation que la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire fut un véritable succès. Non seulement parce qu'elle a atteint ces buts, mais encore par la manière dont elle les a atteints.

La première question qui se pose à ce stade serait donc si l'on peut vraiment parler d'un acquis, d'une certaine moisson. Il est possible de répondre par l'affirmative en prenant en considération certains faits importants, tels que: la formation d'une théologie de la préparation du saint et grand Concile et la codification tant de la procédure que des organes panorthodoxes⁸; la ratification en une seule séance d'un «règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires» qui, à la fois, enregistre de manière systématique la pratique en vigueur, témoigne de la parfaite concorde dans le déroulement des travaux de la Conférence et évite toute interprétation erronée et tendancieuse comme ce fut le cas lors des Conférences panorthodoxes de Rhodes⁹; la préparation minutieuse de la rencontre de tout point de vue et son déroulement sans entraves ou difficultés malgré l'importance des thèmes à son ordre du jour; la création d'un climat favorable à une réflexion et une action communes qui pourrait —grâce à la mise en valeur de tout le matériel existant, à l'écoute du peuple et des Eglises locales, ainsi qu'à la coordination de tout effort pastoral et théologique— inciter un nombre toujours plus grand de fidèles à s'intéresser et à s'engager dans la préparation du concile.

Nous reviendrons plus loin sur les travaux proprement dits de la Conférence et les textes qu'elle a approuvés. Ce qu'il faudrait mentionner d'emblée, c'est une profonde conscience ecclésiologique qui a marqué toute la réflexion et toutes les décisions de la Conférence. La preuve en est la modification de presque tous les titres des thèmes à l'ordre du jour. Ainsi, des expressions telles que «Les Eglises orthodoxes», «L'Orthodoxie», «Les Eglises orthodoxes locales», qui mettaient visiblement l'accent sur tel ou tel aspect particulier, ont laissé leur place au terme «L'Eglise orthodoxe», qui, lui, donne la priorité au critère ecclésiologique.

8. Voir la première partie du discours d'ouverture du président de la Conférence, le métropolite Chrysostome de Myra, in: *Episkepsis* No 366 — 06.11.1986, pp. 3-6.

9. cf. Archevêque Basile de Bruxelles, La Conférence panorthodoxe sur l'île de Rhodes, in: *Le Messager de l'Exarchat du Patriarcat russe en Europe occidentale* 1961, No 40, pp. 179-189.

Quant au gage d'espérance offert par la Conférence, cela ne peut être que son courage dans la manière d'envisager l'avenir, en s'approchant du coeur même d'une problématique actuelle et brûlante, à savoir les questions canoniques et ecclésiologiques de la diaspora et de l'autocéphalie, voire de l'autonomie et des diptyques. N'est-ce pas l'actuel président de la Conférence, le métropolite Chrysostome de Myra, qui disait il y a quelques années: «On attend que le concile se montre suffisamment audacieux, mais avec modération. Un concile audacieux non pas dans le choix de tel ou tel sujet d'actualité, mais plutôt dans la sélection parmi les problèmes qui attendent de ceux qui sont les plus brûlants pour l'Orthodoxie contemporaine et dont la solution aidera l'Orthodoxie en apportant la normalisation et en soulageant les fidèles orthodoxes du monde entier. Devant des problèmes tels que la diaspora, l'autocéphalie et le droit de recours au Patriarcat oecuménique etc., qui exigent une solution immédiate, le concile doit se montrer audacieux»¹⁰. Et n'est-ce pas lui encore qui déclarait dans son discours d'ouverture: «On sait toute l'importance de ces quatre thèmes. L'unité même de l'Orthodoxie dépendra de la juste manière dont on aura abordé ces problèmes (...) il ne s'agit pas simplement pour nous de fixer l'ordre du jour de la prochaine IVe ou même Ve phase préparatoire, mais de prendre conscience de l'importance de ces thèmes, ainsi que de leur connexion et de leur parenté ecclésiologiques»¹¹.

Il est évident —comme d'ailleurs ces lignes du métropolite Chrysostome de Myra le reflètent— que la question est loin d'être résolue. Mais avec cette décision consciente et courageuse de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire un effort intense d'étude et de préparation est lancé. Les fondations sont posées; la construction débutera bientôt avec l'aide de Dieu. Autrement dit, dans cette prise de conscience de l'importance et des retombées de ces questions qui ébranlent d'une certaine manière l'unité et l'autorité de l'Eglise orthodoxe, on constate une volonté d'accélérer 'de facto' aussi bien dans les milieux ecclésiastiques et théologiques que dans la diaspora elle-même la multiplication des phénomènes de rencontre, de convergence et de coopération¹².

10. Métropolite Chrysostome de Myra, Les desiderata des Eglises orthodoxes en vue du saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe, in: *Episkepsis* No 63 — 17.10.1972, pp. 10-11.

11. Métropolite Chrysostome de Myra, Discours d'ouverture de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, in: *Episkepsis* No 366 — 6.11.1986, p. 7.

12. cf. Olivier Clément, Tous, préparons ensemble le Concile, in: *Contacts* 23 (1971), No 76, pp. 395-422.

Cela permettra sans doute une évaluation aussi proche de la réalité que possible des situations concrètes et des besoins pastoraux, une étude aussi rigoureuse et objective que possible de l'évolution de ces situations et de ces besoins. Les deux cris d'alarme, lancés lors de la Conférence, le premier, par l'Eglise de Russie, concernant l'absence de la Conférence de certaines Eglises orthodoxes dont le statut n'est pas reconnu à l'unanimité, et le second, par l'Eglise de Roumanie, en relation avec les nombreuses transgressions canoniques en diaspora au détriment des Eglises-mères, constitueront sans doute deux grandes axes de réflexion, parmi beaucoup d'autres bien sûr, dans cette étape à peine inaugurée; une étape longue et difficile, dont le but ne sera rien d'autre que de faire ressortir la tradition canonique authentique et assurer une harmonie parfaite entre les Eglises orthodoxes.

Travaux et décisions de la Conférence.

Les travaux de la Conférence se sont ouverts avec le discours du président, le métropolite Chrysostome de Myra, et se sont ensuite déroulés en assemblée plénière et en commissions. La Conférence a écouté les présentations du secrétaire pour la préparation du concile, le métropolite Damaskinos de Suisse, sur chaque sujet à son ordre du jour, le secrétaire ayant introduit à l'assemblée plénière les textes de la Commission interorthodoxe préparatoire¹³. Parmi les manifestations prévues par son programme, nous citerons la divine liturgie solennelle, célébrée par tous les chefs des délégations le dimanche 2 novembre, célébration qui a marqué les travaux et a notamment permis une information du peuple fidèle de Dieu par le biais de l'homélie du président¹⁴; les visites des chefs des délégations aux autorités civiles et ecclésiastiques de la ville de Genève; les visites officielles des chefs des délégations aux organisations ecclésiastiques internationales telles que le C.O.E. et la Conférence des Eglises Européennes.

La Conférence a abouti à quatre textes finaux sur chacun des thèmes à son ordre du jour, textes qui ont été acceptés à l'unanimité en tant que «décisions ad referendum au saint et grand Concile».

13. cf. les points principaux des quatre rapports du secrétaire, le métropolite Damaskinos de Suisse, présentant les documents préparés par la Commission interorthodoxe préparatoire, in: *Episkepsis* No 366 — 6.11.1986, pp. 10-18.

14. Métropolite Chrysostome de Myra, Homélie lors de la divine Liturgie célébrée à l'occasion de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire (2 novembre), in: *Episkepsis* No 366 — 6.11.1986, pp. 18-21.

Les lignes qui suivent constituent un premier effort de présenter et évaluer ces quatre textes ainsi que le Règlement et la décision concernant l' agenda de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire.

D é c i s i o n s :

1. Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires.

L'Eglise orthodoxe, sans reconnaître quelque pouvoir que ce soit d'une Eglise sur une autre, réunie dans l' Esprit de l' amour fraternel, d'une liberté spirituelle et d'une égalité de tous les Eglises locales, peut réaliser une collaboration parfaite de tous et par là exprimer l'unité dans la vérité. C'est ce qu'il ressort de la ratification du «Règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires», affirmation, d'une part, de la tradition canonique séculaire de l' Orthodoxie et, d'autre part, de la fraternité et compréhension qui ont régné dans la Conférence.

La question d'un tel Règlement a été soulevée par la délégation de l'Eglise de Russie lors de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire¹⁵. Le Secrétariat pour la préparation du Concile, en collaboration avec la délégation du Patriarcat de Russie présente à la Commission interorthodoxe préparatoire de février 1986, a préparé un premier projet qu'il a présenté à la dite Commission. Celle-ci, après examen de ce projet et quelques modifications¹⁶, l'a proposé à la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, qui, comme nous l'avons déjà noté, l'a ratifié lors de sa séance du 29 octobre.

Ce qui en premier lieu est affirmé par ce Règlement, c'est la structure conciliaire de l'Eglise orthodoxe et le caractère collégial de la préparation du concile (Article 1). Tous les textes sont approuvés à l'unanimité (Article 16). Au cas où cette unanimité n'est pas obtenue, on renonce à prendre quelque décision qu'elle soit et le Secrétariat transmet le sujet en question pour étude, élaboration et préparation complémentaires (Article 17). Encore une fois donc, l'Eglise orthodoxe, suivant la

15. cf. La IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, *Procès-Verbaux*, Chambésy, Genève, 1985, p. 166 (éd. polyc.); Commission interorthodoxe préparatoire au saint et grand Concile, *Procès-Verbaux*, Chambésy, Genève, 1986, pp. 136-142 (éd. polyc.).

16. cf. Métropolitain Damaskinos de Suisse, *Projet de règlement des Conférences panorthodoxes préconciliaires — Rapport du Secrétaire*, texte photocopié (Doc. no 6 de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire), p. 5.

pratique de tous les conciles anciens, affirme que pour être valables les décisions doivent être acceptées unanimement; le désaccord d'une seule Eglise locale serait suffisant pour qu'une décision ne soit pas adoptée. C'est l'Eglise toute entière, Corps du Christ, réunie en concile, qui exprime la vérité et l'unité. Car le centre de toute unité c'est le Seigneur lui-même, tandis que la puissance qui opère cette unité c'est le Saint Esprit.

C'est dans cette perspective que le Règlement aborde, ensuite, à travers la procédure de la convocation de ces conférences et leur présidence, la question de la primauté dans l'Eglise orthodoxe. C'est au Patriarche oecuménique de convoquer, après accord des Chefs des Eglises orthodoxes locales, les Conférences panorthodoxes préconciliaires (Article 2) et c'est au délégué du Patriarcat oecuménique de les présider (Article 6). Ce n'est là ni plus ni moins de ce que les Eglises orthodoxes locales reconnaissent à l'Eglise de Constantinople ou que cette Eglise revendique pour elle-même comme prérogatives ou fonctions. Il s'agit tout simplement de la primauté d'honneur, incarnée précisément dans une forme de «service», de diaconie, offert par le Patriarcat oecuménique pour la cause de la communion de ses Eglises-soeurs. Il n'est pas nécessaire de nous arrêter plus longuement sur ce principe, minutieusement analysé et exposé par plusieurs éminents hiérarques du Trône oecuménique¹⁷.

Ce qui, enfin, est aussi d'une grande importance dans ce Règlement sont les articles concernant la préparation du concile et se référant au Secrétariat pour la préparation (Articles 9, 17, 19) et à la Commission interorthodoxe préparatoire (Articles 13, 14, 15). On envisage une préparation minutieuse, qui devrait prendre en considération non seulement les études et rapports des Eglises sur un sujet mais aussi tout le matériel y relatif (Article 17). Cela veut dire que le fruit du labeur des évêques, prêtres, professeurs de théologie et fidèles, ainsi que les résultats de diverses réunions, conférences, séminaires, rencontres etc., doivent être mis au profit. Il incombe au Secrétariat de constituer à chaque reprise un dossier complet (Article 9) contenant tout ce matériel.

En rapport avec ce dernier point, nous dirons pour conclure que

17. Métropolitte Maxime de Sardes, *Le Patriarcat oecuménique dans l'Eglise orthodoxe* — Etude historique et Canonique, Paris, Beauchesne, Coll. «Théologie Historique», No 32, 1976; Métropolitte Chrysostome de Myra, *Le Patriarcat oecuménique dans la communion des Eglises locales*, in: *Eglise locale, Eglise universelle*, Genève, Coll. «Les Etudes théologiques de Chambésy», No 1, 1981, pp. 199-218.

le matériel mis par le Secrétariat pour la préparation du Concile à la disposition des participants à la Commission interorthodoxe préparatoire¹⁸ et à la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire¹⁹ représentait déjà un large éventail et permettait de broser un tableau bien documenté de chaque sujet à examiner.

2. L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui.

La question du jeûne constitue la partie visible d'un iceberg: la partie immergée cache une question «anthropologique»²⁰ de dimension aussi bien théologique que pastorale. D'où la longue et parfois douloureuse histoire de son examen lors de diverses étapes de la préparation conciliaire orthodoxe²¹, la sensibilité des Eglises et des hiérarques à son égard²², l'insistance des milieux monastiques quant à son observance²³, l'intérêt du peuple orthodoxe.

La IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, ayant à sa disposition le projet remarquable de la Commission interorthodoxe préparatoire, a réussi à tenir compte de tous ces facteurs et à les résumer de

18. cf. Métropolite Damaskinos de Suisse, Dossier mis à la disposition des participants à la Commission interorthodoxe préparatoire, in: *Commission interorthodoxe préparatoire*, pp. 21-23.

19. cf. Métropolite Damaskinos de Suisse, Présentation du dossier mis à la disposition des participants à la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, texte polycopié (Doc. No 5 de la Conférence).

20. cf. Nicolas Lossky, Préparation du Concile panorthodoxe, in: *Etudes* 1977, août-septembre, p. 271.

21. Voilà à titre d'exemple quelques réunions panorthodoxes qui ont traité d'une manière ou d'une autre de ce sujet: Congrès panorthodoxe de Constantinople (1923), Ière Conférence panorthodoxe de Rhodes (1961), Commission interorthodoxe préparatoire (1971), Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire (1976), IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire (1982), Commission interorthodoxe préparatoire (1986).

22. cf. Metropolitan Filaret of Kiev and Galich, Concerning the Decisions of the Second Pre-Council Pan-Orthodox Conference, in: *Journal of the Moscow Patriarchate* No 11, 1983, pp. 45-47; Métropolite Barnabée de Kitros, Une évaluation de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, in: *Episkepsis* No 318 — 1. 8.1984, pp. 9-12. Voir également les études des Métropolités Christodoulos de Dimitrias et Mélétiós de Nicopolis dans le journal «*Orthodoxos Typos*» des 13.12.1985 et 7.2.1986; de même les propos du Métropolite Emilianos de Silivri dans le quotidien «*Kathimerini*» (Athènes) du 16-17.3.1986.

23. cf. le message de tous les Higoumènes et Représentants des vingt monastères du Mont-Athos, adressé à la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, in: *IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire*, p. 100.

manière concise dans un texte, à la fois humble et conséquent. Etant donné que l'intitulé initial de la question («Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne») pourrait amener à des malentendus en donnant l'impression que ce texte tend à l'abolition, même partielle, ou à la modification radicale de l'institution ancienne du jeûne²⁴, la Conférence a décidé comme nouveau titre: «L'importance du jeûne et son observance aujourd'hui».

Ce texte de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire affirme que le jeûne est un commandement divin (§ 1). Institution des plus anciennes, le jeûne se trouve déjà dans l'Ancien Testament et s'affirme dans le Nouveau; ainsi, tous les fidèles sont appelés à l'observer, chacun selon sa propre force et ses possibilités (§ 2). L'Eglise propose le jeûne comme une lutte spirituelle élevée, découlant de l'idéal ascétique de l'Orthodoxie en restant intimement lié à la prière incessante et au repentir (§ 3), car le jeûne rend active la participation des fidèles à l'obéissance du Seigneur (§ 4) et c'est pour cela qu'il est impossible d'accéder à la vie spirituelle sans ce combat spirituel (§ 5).

Le texte fait ensuite une distinction entre le principe du jeûne et les formes dans lesquelles celui-ci pourrait et devrait être observé; il attire ainsi l'attention sur le fait qu'il y a une différence, entre la tradition canonique et patristique d'une part (§ 6), et les points sur lesquels la tradition et la pratique des Eglises locales ne sont pas toujours uniformes d'autre part (§ 8); il offre dans ces cas une certaine liberté aux Eglises locales, afin qu'elles puissent appliquer le principe d'économie ecclésiastique selon leur discernement pastoral (§ 8); de même, il fait état de «clémence pastorale», d'«économie miséricordieuse» (§ 7), de «clémence miséricordieuse» et d'«indulgence» (§ 8), afin de prouver que son attention principale est d'aider les fidèles à vivre leur foi dans les conditions souvent difficiles de la vie moderne.

A travers les lignes du texte il est entendu que nous vivons un temps de crise spirituelle profonde, une période de vide intérieur (§ 3); il essaye dès lors de rétablir le sens du repentir, de la prière, de l'adoration, du sacrifice, du don de soi, de la charité et de la justice. Ainsi, il parle de la nécessité absolue du jeûne à notre époque «où la distribution inégale et injuste des biens va même jusqu'à priver des peuples entiers de leur pain quotidien». Dans ce sens, jeûner signifie «briser les liens de

24. Métropolite Damaskinos de Suisse, Réadaptation des prescriptions canoniques concernant le jeûne — Rapport du Secrétaire, in: *Episkepsis* No 366 — 6. 11.1986, p. 10.

violentes passions, déchirer tout contrat injuste, donner aux pauvres du pain, recevoir les sans-logis». Il est évident qu'une telle compréhension conduirait à des impasses, si elle n'honorait pas suffisamment la dimension ecclésiale, spirituelle et liturgique du jeûne. Le texte souligne donc également le lien profond qui existe entre cette pratique ecclésiastique et l'ensemble de la vie des fidèles en Christ, le fait incontestable que le jeûne trouve son apogée dans la participation des fidèles à la vie liturgique, et, plus particulièrement, au sacrement de l'eucharistie (§ 9).

Pour conclure, nous dirons tout simplement que ce texte fait preuve de sagesse, en proposant une synthèse objective. En effet, il essaye avec beaucoup d'attention de concilier tous les points de vue déjà exprimés; il recueille minutieusement toutes les critiques et prépare le terrain où tous les Orthodoxes pourront se reconnaître. De plus, il dépasse les débats autour de la sévérité du régime, des prescriptions et détails en tout genre, pour entrer dans le vif du sujet qu'est la signification spirituelle, voire sotériologique, de cette pratique séculaire de la vie chrétienne. Autrement dit, le texte s'inscrit dans l'esprit de la longue tradition orthodoxe qui lutte pour la sauvegarde du fond même si, dans certains cas, il faut négliger la forme et, d'autre part, évite systématiquement tout immobilisme en essayant d'empêcher en même temps les «fuites en avant». Surtout, il tente un effort timide, mais important pour faire de l'interrogation sur «l'Eglise dans le monde», une affirmation sur «le monde dans l'Eglise»²⁵. Il ne serait donc pas exagéré de considérer ce texte comme de «style conciliaire», élaboré et mûri avec le temps.

3. Relations de l'Eglise orthodoxe avec le reste du monde chrétien.

Dès le début du mouvement oecuménique contemporain, l'Eglise orthodoxe a veillé à définir sa position de pionnier et s'est engagée sur la voie de la réconciliation à travers le dialogue «dans la vérité et dans la charité». Ainsi, des dialogues théologiques bilatéraux ont été successivement inaugurés entre l'Orthodoxie et les autres Eglises et Confessions chrétiennes, suite à des décisions prises à l'échelle panorthodoxe. Quant à la décision de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire (1976) d'inscrire ce thème à l'ordre du jour du Concile²⁶, elle ex-

25. cf. Paul Evdokimov — Olivier Clément, *Vers le Concile — Appel aux Eglises*, in: *Contacts* 23 (1971), Nos 73-74, pp. 191-210.

26. cf. *Synodica III*, p. 114.

prime l'avis quasi unanime des Eglises orthodoxes qui reconnaissent aux relations avec l'ensemble du monde chrétien une priorité ecclésiologique²⁷.

Aujourd'hui l'Eglise orthodoxe est en dialogue bilatéral, dialogue de charité et de vérité, avec les catholiques-romains, les anglicans, les vieux-catholiques, les luthériens, les non-chalcédoniens et les réformés.

La IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire avait devant elle une tâche aussi complexe que difficile: se pencher sur chacun de ces dialogues séparément; donner une appréciation générale sur le déroulement de chaque dialogue; évaluer brièvement ce qui a été réalisé dans chaque dialogue; prendre acte des difficultés majeures et des obstacles de chaque dialogue et proposer les moyens de les limiter ou de les dépasser; chercher les possibilités d'une coordination des commissions interorthodoxes chargées des dialogues théologiques bilatéraux; formuler des propositions concrètes et des recommandations en vue d'un meilleur déroulement des dialogues.

La tâche de la Conférence n'était guère facile, principalement à cause de l'importance et de l'étendue du sujet. Néanmoins, la clarté du projet de texte élaboré par la Commission interorthodoxe préparatoire et le fait qu'une grande partie des membres de la Conférence participent à l'une ou l'autre commission de dialogue ont permis un échange fructueux d'expériences, un excellent travail d'évaluation, et des résultats que l'on peut qualifier de positifs.

Le texte se divise en deux parties. Dans la première, l'Eglise orthodoxe réitère d'emblée son affirmation d'avoir toujours été en faveur du dialogue, d'une part dans la conviction qu'à travers celui-ci elle donne un témoignage dynamique de ses trésors spirituels et d'autre part dans le but de préparer la voie vers l'unité (§ 1); car «L'Eglise orthodoxe», comme fait remarquer le texte, «étant l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique (...) reconnaît l'existence de fait de toutes les Eglises et Confessions chrétiennes», et a pleinement conscience de ses responsabilités dans la voie vers l'unité du monde chrétien (§ 2).

Il s'agit là d'une affirmation ecclésiologique d'une extrême importance, qui non seulement confirme de manière expresse la conscience propre de l'Orthodoxie, mais interpelle en même temps à une évaluation

27. cf. Nicolas Lossky, op. cit., p. 271. Voir également les nombreux articles du Métropolitain Damaskinos de Suisse sur les dialogues théologiques de l'Eglise orthodoxe.

honnête et objective de la forme d' ecclésialité du reste du monde chrétien. C'est une affirmation qui ne devrait pas —et certainement ne le sera pas— passer inaperçue, vu sa signification et son poids dans le cadre général des efforts pour l' unité des chrétiens.

Cette affirmation conduit tout naturellement à la constatation qu'il faut absolument clarifier —et le plus rapidement possible— la grande question de l' ecclésiologie, même si les dialogues théologiques se trouvent actuellement en plein progrès (§ 3). Quant aux difficultés rencontrées à chaque étape, il s' agit de quelque chose de naturel et c' est pour cela qu' elles ne justifient pas qu' une Eglise orthodoxe locale se retire d' un dialogue. Chaque dialogue théologique bilatéral étant le fruit d' une décision panorthodoxe, toute décision opposée devrait être prise également en commun (§ 4-5). De même, dans chaque dialogue une divergence théologique précise ne devrait pas entraver la marche commune; le dialogue en question devrait se poursuivre après la prise en compte du désaccord et l' information non seulement des Eglises mais aussi du peuple de Dieu (§ 6).

Les deux derniers paragraphes de cette première partie sont consacrés à la méthodologie: le but des dialogues théologiques est toujours le même —le rétablissement de l' unité dans la vraie foi et l' amour—, la méthodologie, quant à elle, peut et doit varier en fonction des problèmes spécifiques de chaque dialogue (§ 7); enfin il est absolument indispensable de coordonner l' oeuvre des commissions interorthodoxes chargées des dialogues, d' autant plus que l' unité ontologique de l' Eglise orthodoxe doit se manifester également dans le cadre de l' engagement de celle-ci dans les dialogues théologiques bilatéraux (§ 8).

La deuxième partie se différencie de la première. Consacrée à chaque dialogue théologique bilatéral particulier, elle a un caractère plus « technique » et plus descriptif. C' est pour cela qu' elle permet de rentrer dans les détails de chaque dialogue: le contenu et la nature des textes théologiques communs; la signification particulière de l' ecclésiologie pour presque tous les dialogues, la grande majorité des textes théologiques communs y aboutissant; les possibilités prometteuses et les difficultés particulières de chaque dialogue; les divergences théologiques léguées et les nouveaux développements au sein de certaines Eglises; l' action pastorale toujours plus entravée par la division des chrétiens, essentiellement dans le contexte du Moyen-Orient, etc.

Tout au long de cette partie du texte on constate quatre points qui préoccupent sérieusement l' Eglise orthodoxe: (a) l' application ou

non de ce qui a été décidé de part et d'autre, ainsi que l'intégration dans la vie des interlocuteurs de la théologie des textes signés en commun; (b) la pratique de l'intercommunion par certaines Eglises avec lesquelles l'Orthodoxie est actuellement en dialogue; ce qui ralentit sérieusement la bonne marche des dialogues mais, chose plus grave, amoindrit l'importance des textes ecclésiologiques signés en commun; (c) le prosélytisme en général, considéré par les Eglises orthodoxes comme une pratique inacceptable et humiliante, qui, de plus, présente des retombées ecclésiologiques et des conséquences pastorales risquant fort de compromettre l'avenir de tout contact oecuménique, et (d) la tendance chez certaines Eglises à élargir la pratique de l'ordination des femmes, fait qui relativise la crédibilité des dialogues.

De toute évidence, ces quatre points appartiennent pas, à proprement parler, à la procédure, à la thématique ou au simple déroulement des dialogues; ce seraient plutôt des conditions préalables visant à mettre sur pied un échange constructif et fructueux, un vrai dialogue de charité et de vérité, un dialogue qui pourrait aboutir au rétablissement de la pleine communion.

Pour conclure, on retiendra de cette décision, en tant que points d'une certaine valeur et ouvrant des perspectives considérables, que la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire: (a) a affirmé la conscience ecclésiologique de l'Eglise orthodoxe en précisant la base ecclésiologique de son engagement dans les dialogues théologiques bilatéraux; (b) a souligné à plusieurs reprises que ceux qui mènent les dialogues doivent examiner en priorité l'ecclésiologie, thème fondamentalement lié aux problèmes théologiques les plus importants et aux divergences théologiques qui en découlent; (c) a décidé, pour une meilleure coordination des dialogues, l'étude de la question de l'ordination des femmes par une Commission interorthodoxe; (d) a recommandé que l'acquis des dialogues théologiques bilatéraux ne se limite pas aux seuls membres des commissions spécialisées ou aux Saints-Synodes des Eglises locales, mais soit diffusé au sein du plérome de l'Eglise.

4. *L'Eglise orthodoxe et le mouvement oecuménique.*

Ce texte de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire portant sur le dialogue multilatéral complète, en quelque sorte, du moins en partie (§§ 1-4), le précédent qui se référait aux dialogues bilatéraux. Il affirme, à son tour, que l'Eglise orthodoxe, de par sa participation

au mouvement oecuménique, témoigne de sa conscience d'être la détentrice et le témoin de la foi et de la tradition de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique et, de ce fait, d'occuper une place centrale dans le monde d'aujourd'hui pour ce qui touche au progrès de l'unité des chrétiens (§ 1).

Il remarque ensuite que l'Orthodoxie n'est pas simplement ouverte à l'oecuménisme; elle est oecuménique par nature, car sa responsabilité et sa mission quant à l'unité de l'Eglise ont été exprimées par les Conciles oecuméniques (§ 2). En effet, l'histoire de l'Eglise orthodoxe est marqué par le souci de la sauvegarde ou du rétablissement de l'unité; par sa prière incessante pour l'union de tous et par ses efforts inlassables pour exprimer la foi apostolique dans de nouvelles situations historiques ou face à de nouvelles exigences existentielles, elle prouve à travers les âges qu'elle oeuvre pour l'unité avec lucidité et discernement spirituel vis-à-vis des frères (§ 3).

Le texte met également en évidence les deux grands chemins de l'engagement orthodoxe sur la voie de l'unité: participation active aux différents organes —régionaux, nationaux ou internationaux— du mouvement oecuménique pris au sens large et, d'autre part, poursuite des dialogues théologiques bilatéraux et multilatéraux (§ 4). La volonté de la Conférence de voir ces deux aspects comme complémentaires est évidente. Le texte laisse entendre que minimiser l'importance de l'un ou de l'autre porterait atteinte à la nature même du témoignage oecuménique orthodoxe et conduirait à un sérieux déséquilibre dans la recherche de l'unité.

Le reste du texte est consacré au Conseil oecuménique des Eglises, qualifié comme «un des principaux organes du mouvement oecuménique contemporain» et «un organe oecuménique structuré» (§ 5).

Ce n'était pas la première fois que l'Eglise orthodoxe évaluait sa participation au sein du C.O.E. En effet, la IVe Conférence panorthodoxe (1968) soulignait la conscience de l'Orthodoxie de constituer un membre organique du C.O.E. et d'être fortement décidée à mettre tout en oeuvre pour contribuer au progrès des travaux de celui-ci²⁸; le Patriarcat oecuménique, dans son Encyclique à l'occasion du 25ème anniversaire du C.O.E. (1973), mentionnait qu'il conservait une grande confiance dans le C.O.E. et qu'il suivait avec toute l'attention requise

28. *Synodica VI*, pp. 134-135.

la crise traversée par le Conseil²⁹; la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, quant à elle, formulait une critique quelque peu sévère, considérant le C.O.E. comme une organisation poursuivant des buts socio-politiques, un organisme ne se préoccupant qu'en second lieu de transposer ces questions sur le plan théologique et de fonder ou de justifier théologiquement les diverses positions adoptées en vue d'un engagement horizontal³⁰; finalement, lors des symposia interorthodoxes les théologiens orthodoxes ont eu l'occasion de formuler leurs points de vue sur «la nature oecuménique du témoignage orthodoxe» (Valamo, 1977) et sur les «desiderata» de l'Eglise orthodoxe en rapport avec le C.O.E. (Sofia, 1981).

La position de la IIIe Conférence panorthodoxe vis-à-vis du C.O.E., mûrie par le temps et l'expérience, est assez objective et équilibrée. En effet, dans son texte la Conférence relève les points positifs de la vie actuelle du Conseil: (a) l'importance du travail accompli par la Commission «Foi et Constitution» (§ 8), notamment la recherche de convergences théologiques fondamentales dans les domaines des sacrements, de l'expression de la foi apostolique aujourd'hui et de l'unité de l'Eglise; (b) le large éventail des activités du C.O.E. qui permet un témoignage et une action en commun (§ 9), en particulier les programmes qui recouvrent les besoins propres aux Eglises et au monde contemporain; (c) l'équilibre, suite à l'assemblée générale de Vancouver, entre les dimensions horizontale et verticale du travail du Conseil (§ 10), un équilibre qui favorise l'engagement commun dans la solidarité mais aussi dans le dialogue théologique.

Cette évaluation de l'oeuvre accomplie par le C.O.E. est relativement importante du fait que le texte a été rédigé entre deux assemblées générales; on y décèle une appréciation des résultats de Vancouver et certaines expectatives de la prochaine assemblée générale. L'esprit positif de ce document découle sans doute d'une reconnaissance implicite de l'esprit de conséquence du C.O.E. vis-à-vis de certains «desiderata» des Eglises orthodoxes: toutes les Eglises orthodoxes locales sont désormais représentées au Comité central du C.O.E.; les membres orthodoxes du Comité central sont élus par l'assemblée générale, mais la ratification de cette élection par les autorités ecclésiastiques orthodoxes en est

29. Déclaration du Patriarcat oecuménique à l'occasion du 25ème anniversaire du C.O.E., in: *Contacts* 25 (1973), p. 84.

30. Synodica III, p. 104-105 (rapport du 2ème Comité de travail sur «L'Eglise orthodoxe dans le C.O.E.») et pp. 116-117 (décisions de la Conférence).

un élément constitutif; toutes les Eglises orthodoxes locales sont représentées au moins dans une des commissions consultatives du C.O.E.; les diverses sections du C.O.E. font preuve d'une volonté évidente en invitant des théologiens orthodoxes lors de la rédaction de textes ou d'études théologiques; de sérieux efforts sont entrepris pour l'augmentation du nombre des théologiens orthodoxes au siège du C.O.E. à Genève, etc.

Malgré cette note positive, la Conférence reconnaît que tous les problèmes ne sont pas encore résolus et que toutes les difficultés ne sont pas surmontées.

La Conférence précise que l'Eglise orthodoxe réfute l'idée de «l'égalité des confessions» et ne peut concevoir l'unité de l'Eglise comme «ajustement interconfessionnel» (§ 6). Fidèle à son ecclésiologie, l'Eglise orthodoxe rejette l'identification de l'Eglise à une confession particulière, une «famille» ou un «organisme confessionnel». Autrement dit, elle rejette la recherche de l'unité dans les accords théologiques ou la signature commune des «confessiones fidei» et invite à une compréhension de la signification existentielle de la communauté de l'Eglise, en particulier dans sa structure visible.

De même, la Conférence insiste sur le fait que le C.O.E. ne doit trahir ni l'esprit du premier article de sa Constitution ni la Déclaration de Toronto qui est, pour ainsi dire, sa constitution ecclésiologique; il doit rester un instrument au service des Eglises et les soutenir dans leurs efforts en faveur de l'unité et de la coopération entre les peuples (§ 7).

Un peu plus loin, le texte fait état de ce que le C.O.E. n'offre pas toujours aux Eglises orthodoxes les conditions qui leur permettraient d'agir selon leur propre ecclésiologie et leur mode de pensée (§ 11). Il note également en passant que cela est aussi valable pour les autres organisations interchrétiennes (Conférence des Eglises Européennes, Conseils locaux et régionaux, etc.). La présence de théologiens orthodoxes dans les travaux préparatoires et dans les assemblées est sans doute précieuse et appréciée de part et d'autre mais, pour divers motifs, les Eglises orthodoxes elles-mêmes se sentent souvent étrangères au dynamisme qui entraîne le mouvement œcuménique.

Aussi, en favorisant l'adhésion de plusieurs petites Eglises ou communautés, le C.O.E. risque d'amoinrir à long terme la présence orthodoxe (§ 11). Sur ce point, la Conférence constate que l'enjeu est l'avenir «œcuménique» du Conseil. En effet, si le Conseil succombait à la tentation de se laisser entraîner par son propre mouvement, la ma-

jeurité en nombre des Protestants ne serait-elle pas susceptible de conduire à une prépondérance qualitative, et l'acceptation de petites communautés à une priorité ecclésiologique?

En conclusion, il faut noter les quelques points présentés par le texte en annexe en tant que recommandations nécessitant une action immédiate: les partenaires de l' Eglise orthodoxe dans le mouvement oecuménique devraient élaborer de nouvelles dispositions, afin que l' Orthodoxie puisse donner le témoignage et la contribution qu'ils attendent d'elle (Recom. 1). Et le texte de conclure sur une note d'autocritique: l'Eglise orthodoxe doit absolument trouver des voies pour exprimer un point de vue unanime lorsque la discussion porte sur des questions de foi et élaborer une stratégie oecuménique homogène afin que, à travers sa participation au mouvement oecuménique en général et au C.O.E. en particulier, elle apparaisse comme le Corps unique du Christ (Recom. 2).

Cette dernière recommandation n'est pas dissociée de celle concernant la coordination des commissions de dialogues bilatéraux. L' Eglise orthodoxe perçoit ses contacts avec les autres Eglises et ses négociations inspirées par l'amour de l'unité comme une occasion d'affirmer sa propre unité, d'exprimer sa propre conscience ecclésiologique et d'être le témoin de la plénitude qui l'habite. Toutefois, il n'est pas vain de répéter que l' Eglise orthodoxe, après les avoir tracées, devrait suivre les lignes générales d'un tel engagement oecuménique.

5. La contribution de l'Eglise orthodoxe à la réalisation de la paix, de la justice, de la liberté, de la fraternité et de l'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales et autres.

Les conditions de la vie des hommes d'aujourd'hui obligent les chrétiens à redoubler l'attention dans la recherche de la justice et de la paix, la lutte pour la dignité et les droits de la personne humaine, la sauvegarde du respect de la véritable vocation de la création. Toutes ces questions d'actualité brûlent les cœurs des chrétiens et font naître en eux le désir d'entendre la voix de leur Eglise dans ce monde, immense champ de tensions. Il faut toutefois reconnaître que les efforts des Eglises dans cette direction ainsi que la réflexion théologique se sont traduits, plus d'une fois, par d'inévitables divergences dans l'interprétation et les prises de position. Ceci pour la simple raison que l'engagement pour la réalisation des idéaux chrétiens donne naissance à de

fortes tensions dès qu'il s'agit de formes concrètes d'activité dans différentes situations, recouvrant ainsi des niveaux fort diversifiés d'ordre théologique, idéologique, socio-politique, socio-économique, socio-culturel, technologique etc.³¹.

C'est pour cette raison que la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire a voulu faire un effort pour dire l'essentiel de son enseignement, et adresser à l'humanité désemparée un message de foi et d'espérance. Son but n'était ni la prise d'une position officielle ni un appel à une action précise ni l'analyse de tel détail, mais plutôt la proposition d'une vision globale par où passent le message évangélique, l'inspiration des Pères et la longue tradition liturgique et spirituelle avec leur esprit d'universalité.

Le texte approuvé par la Conférence au sujet de la contribution à la réalisation des idéaux chrétiens s'est fixé comme but de dépasser les débats stériles. Il proclame avant tout l'importance de la tradition orthodoxe concernant la personne humaine pour la réalisation des biens éminents que constituent pour tout chrétien la paix, la justice, la liberté, la fraternité et l'amour entre les peuples. Ceci avec la conviction intime que les crises multiples et variées de la civilisation contemporaine pourraient être dépassées, la menace d'une catastrophe nucléaire écartée et les structures inégales de la société transformées.

Le texte développe ainsi une théologie de «l'Imago Dei», qui est communion vivante, et considère comme acquis que «la nature» et «la destinée finale» de l'homme sont la vie en Dieu. Il en ressort alors un refus de passer «de Dieu à l'homme» ou encore «de la théologie à l'anthropologie», et, parallèlement, un effort de préciser l'anthropologie théologique qui servira de critère dans cette lutte pour la réalisation des idéaux chrétiens. L'homme, affirme le texte, est un microcosme, et le Christ, le nouvel Adam, a manifesté une humanité authentique et nouvelle dans laquelle les divisions et les contradictions du monde déchu sont — et de par la vie sacramentelle et de par la mission sanctificatrice de l'Eglise doivent sans cesse être — transfigurées et surmontées.

Transparaissent alors dans ce texte les affirmations de la valeur de la personne (§ A, 1-6) et de la liberté humaines (§ B, 1-2). Cette foi en la sainteté et la dignité de la personne humaine, créée à l'image et la ressemblance de Dieu, implique une mission de l'Orthodoxie dans le

31. Un bon aperçu de la problématique orthodoxe quant à ces questions est donné dans le volume collectif: *Un regard orthodoxe sur la paix*, Genève, Coll. «*Etudes théologiques de Chambésy*» No 7, 1986.

monde contemporain (§ C, 1-2), mission à travers laquelle l'Eglise encourage ce qui est mis au service de la paix et ouvre la voie vers la justice (§ D, 1-6). L'Eglise, en tant que «vision de la paix du monde» (§ D, 3), condamne catégoriquement la guerre (§ E, 1), elle n'a aucun scrupule à proclamer qu'elle est contre toute espèce d'armements (§ E, 2). Elle a toutefois permis par condescendance des guerres faites pour rétablir la justice et la liberté bafouées (§ E, 1). C'est encore conformément à sa foi que l'Eglise orthodoxe refuse les discriminations raciales sous toutes leurs formes, y compris les discriminations des minorités (§ F, 1-4).

On perçoit dans ces affirmations la volonté de la Conférence de proposer une synthèse des développements invoqués dans les trois précédents textes. En affirmant que «même les disputes intestines, purement théologiques, qui ont abouti à la formulation de l'enseignement trinitaire, christologique et ecclésiologique du christianisme, n'avaient en dernière analyse d'autre but que celui de préserver l'authenticité et la plénitude de l'enseignement chrétien sur l'homme et son salut» (§ A, 2) et «sur cette base, il est indispensable de promouvoir dans toutes les directions la collaboration interchrétienne pour la sauvegarde de la valeur de la personne humaine, et bien sûr également du bien qu'est la paix» (§ A, 4), la Conférence laisse supposer que ce n'est pas uniquement une fidélité à la tradition canonique ou une ouverture fraternelle vers les autres communautés chrétiennes qui permettrait à l'Eglise de remplir pleinement sa mission; l'enjeu d'aujourd'hui serait plutôt l'homme lui-même, sa vie et son salut.

C'est pour cette raison que la dernière partie du texte est consacrée à la fraternité, à la solidarité entre les peuples (§ G, 1-4) et à la mission prophétique de l'Orthodoxie qui consiste en un témoignage d'amour dans la diaconie (§ H, 1-3). Et au texte de conclure sur une constatation de «la nécessité de la mission prophétique de l'Orthodoxie, son devoir de témoigner 'de l'espoir qui est en nous' dans chaque cas qui a trait (...) au respect de la personne humaine en tant qu'image de Dieu» (§ H, 1) et un appel que «l'Eglise orthodoxe lance au monde entier afin que tous collaborent à établir l'amour et la paix entre les hommes et les peuples» (§ H, 3).

C'est une des rares fois que l'Eglise orthodoxe tout entière se prononce sur ces questions³² et il est naturel d'avancer à petits pas, de

32. En 1861 les Patriarches d'Orient réunis en Concile s'étaient prononcés sur la question du phylétisme; en 1902 et 1904 les Encycliques du Patriarcat oecu-

laisser mûrir certaines propositions et de trouver un équilibre entre les diverses prises de position.

Pourtant le texte ne manque pas d'audace. Il condamne, entre autres, de manière directe ou indirecte: «la limitation des droits de l'homme dans le domaine de la liberté de conscience et tout particulièrement de la liberté religieuse — liberté qui, dans certains cas bien connus, est opprimée à tel point que toute manifestation religieuse est réduite à néant—» (§ B, 1); les persécutions en différentes parties du monde à cause de la foi chrétienne (§ D, 6); le manque de respect envers une minorité, qu'elle soit religieuse, linguistique ou ethnique (§ F, 3); l'affirmation sacrilège selon laquelle les systèmes de discrimination seraient en accord avec les idéaux chrétiens (§ F, 4); le régime d'opulence et de gaspillage des pays économiquement développés qui se livrent à une course stérile aux armements (§ G, 2); «la faim qui frappe de plein fouet la communauté humaine et l'abîme d'inégalité qui s'y est creusé» (§ G, 4).

Il est à espérer que cette décision de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire sera attentivement étudiée et longuement discutée. Sa valeur pour l'oeuvre pastorale, kérygmatique et catéchétique de l'Eglise est indiscutable. Le texte constitue un présupposé solide vers une réflexion sérieuse et profonde qui pourrait aboutir à des actions concrètes et positives. D'autant plus que certaines de ces prises de positions théologiques sont importantes aussi bien pour la vie des Eglises et des chrétiens orthodoxes que pour les autres chrétiens qui se posent exactement les mêmes questions.

6. Procédure et ordre du jour de la IVe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

La Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire avait restreint à dix le nombre des thèmes à l'ordre du jour du saint et grand Concile «en vue d'une convocation aussi rapide que possible» de celui-ci³³. Depuis lors, la IIe (1982) et la IIIe (1986) Conférences panorthodoxes préconciliaires se sont penchées sur six de ces thèmes et ont adopté des textes qui seront soumis au saint et grand Concile pour examen et approbation définitifs.

ménique et les réponses des Eglises locales traitaient largement de la question d'une collaboration entre orthodoxes et d'autres chrétiens pour une contribution à la paix et la justice. Toutefois, c'est la première fois qu'un tel document est préparé par l'ensemble des Eglises orthodoxes.

33. cf. *Synodica III*, p. 117.

Il en restait donc quatre: la diaspora, l'autocéphalie, l'autonomie et les diptyques. Fallait-il les examiner séparément, en plusieurs étapes préconciliaires, ou, vu leur grande parenté intérieure, les étudier tous ensemble? C' est la question qui s'est posée aux membres de la Conférence, qui sans hésitation aucune ont décidé d'inscrire l'ensemble des quatre thèmes à l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire. Les difficultés qui pourraient se présenter lors de cet examen n'ont pas fait reculer les membres de la Conférence. Toutefois, consciente de la sensibilité canonique avec laquelle chacune des Eglises locales envisage ces quatre thèmes, la Conférence a longuement insisté sur la nécessité absolue d'une préparation particulièrement minutieuse de cette prochaine étape conciliaire.

Déjà les Eglises locales qui avaient pris l'engagement de présenter une étude sur ces sujets ont rempli leur tâche³⁴; bon nombre de documents officiels, récents et plus anciens; sont liés à ces thèmes (p.e: les «Tomoi» du Patriarcat oecuménique relatifs à la proclamation de l'autocéphalie ou de l'autonomie des Eglises locales); une riche bibliographie sur la problématique canonique et ecclésiologique mais également sur la réalité quotidienne et les problèmes existentiels est à disposition; des rencontres officielles et officieuses — assemblées de jeunesse, congrès des facultés de théologie orthodoxe, réunions des fraternités et associations — ont étudié ces thèmes ou du moins certains de leurs aspects; enfin, la tribune est maintenant ouverte aux intéressés pour offrir à la réflexion conciliaire leurs points de vue, leurs besoins, leurs expectations.

Cela veut dire que les conditions pour étudier ces problèmes à fond et en toute objectivité sont réunies. Aux Eglises orthodoxes locales de faire preuve de leur bonne volonté, de leur disponibilité à l'écoute des frères et, surtout, de leur fidélité à la tradition canonique séculaire et aux principes ecclésiologiques immuables.

En effet, la prochaine étape conciliaire sera longue et dure: Les quatre sujets à examiner sont épineux et particulièrement difficiles. Ils sont indissolublement liés à l'organisation extérieure de l'Eglise, mais constituent sans aucun doute une expression canonique du fonctionnement administratif du corps de l'Eglise. Or, cette organisation administrative s'impose dans la tradition canonique en tant qu'institution au service de l'unité de l'Eglise et c'est pour cette raison qu'elle ne peut

34. Procédure et ordre du jour de la IV^e Conférence pan-orthodoxe préconciliaire, in: *Episkepsis* No 369 — 15.12.1986 où le lecteur trouvera in extenso tous les textes des décisions de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire.

pas être appliquée pour satisfaire d'autres buts qui ne sont pas canoniques (ambitions personnelles, politiques ou juridictionnelles, nationalisme ou phylétisme etc.).

Le chemin sera tortueux, mais l'enjeu en vaut la peine. De la solution des problèmes de la diaspora et de l'autocéphalie dépendra non seulement l'unité intérieure —regionale dans le cas de la diaspora ou nationale dans celui de l'autocéphalie—, mais l'unité même de l'Eglise orthodoxe dans son ensemble. Car la diaspora n'est pas uniquement une simple question de juridiction ecclésiologique, mais surtout un cas précis d'Eglise locale qui devrait être réunie autour d'un seul évêque; l'autocéphalie ou l'autonomie n'implique pas uniquement la diversité géographique, nationale ou même missionnaire de l'Orthodoxie, mais également son unité profonde au niveau universel; les diptyques, quant à eux, ne sont pas de la nature d'une simple présence, mais expriment le sens profond de l'unité et de la communion orthodoxes à travers une perspective liturgique et conciliaire.

Ce qui, enfin, est indiscutable, c'est qu'une lourde responsabilité incombe à présent au Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile. Il devra mettre en valeur tout ce matériel et le soumettre aux Eglises locales de manière à ce qu'elle puissent l'utiliser au mieux:

Conclusion: L'impossible possible?

Quelques mots seulement pour conclure cet exposé et ces réflexions: le fait même que les réunions panorthodoxes —celles de la Commission interorthodoxe préparatoire ou celle des Conférences panorthodoxes préconciliaires— se succèdent montre que les Eglises orthodoxes locales sont prêtes à dépasser leur individualité, à s'écouter mutuellement, à collaborer dans un climat de confiance et de respect mutuels, que chaque Eglise locale est consciente de la «catholicité» de l'Orthodoxie, de la nécessité d'une unité plus dynamique. Et pour reprendre les paroles d'un éminent théologien: «sans capituler devant l'histoire, sans enfouir notre talent dans la terre; —mais sans céder non plus quoi que ce soit de fondamental ni d'essentiel—, nous, chrétiens orthodoxes vivant au XXe siècle, sommes tenus de répondre au monde de notre espérance' (I Pierre 3,15). Il faut lutter pour la conciliarité de l'Eglise et c'est seulement à condition que nous luttons que la grâce de Dieu rendra l'impossible possible»³⁵.

35. Jean Meyendorf, Qu'est ce qu'un Concile oecuménique? in: *Le Message orthodoxe* 1977; No 76; p: 36.